

LE NORD

EMPARONS-NOUS DU SOL.

La COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU NORD

ST-JEROME, 10 MARS 1887.

G. A. NANTEL, Rédacteur

AGRICULTURE

UNE

FERME - MODELE

— ou —

L'AGRICULTURE

MISE A LA PORTEE DE TOUT LE MONDE.

Suite

CHAPITRE V

NATURE ET PROPRIETES DIVERS DES TERRES — IRRIGATIONS DRAINAGE — AMENDEMENTS — ASSOLEMENTS

L'homme vit ; il se fatigue bientôt d'aller chercher à de grandes distances les fruits dont il avait besoin. A mesure qu'il devinait l'emploi d'une plante, qu'il reconnaissait son utilité, il voulut la multiplier aux dépens de celles dont il ignorait l'usage ; il défricha donc un enclos ; il sema, il transplanta, et l'agriculture naquit.

Mais qu'ils durent être longs, pénibles, incertains, infructueux, les premiers tâtonnements de l'humanité, quand, las-ée des fruits acides des forêts, des racines fibreuses et coriaces de légumes primitifs, elle essaya d'affiner les uns et les autres par la culture, par la sélection, par la taille, par la greffe !

Car, remarquez-le bien, la providence divine, en revêtant notre globe de sa magnifique robe végétale, n'a fait qu'ouvrir à l'homme un immense atelier où il pût déployer son activité et son intelligence. En effet si les plantes abandonnées à elles-mêmes croissent avec vigueur, se multiplient avec facilité, elles n'offrent presque aucune ressource alimentaire tant que l'homme ne s'occupe d'elles. Le pêcher, le pommier, l'abricotier, le poirier sauvage se couvrent de fruits âpres, pierreux, acides, à peine mangeables. Ces racines nourissantes, ces légumes savoureux qui paraissent sur nos tables, l'homme ne les a pas trouvés ainsi. Je choisirai un exemple entre mille. Vous rappelez-vous d'avoir souvent rencontré dans les champs incultes, au bord des routes, une plante haute, rameuse, dont chaque rameau se termine par une large ombrelle de fleurs blanches ? C'est la carotte sauvage, type primitif de la carotte de nos jardins. Tandis que celle-ci demande un terrain bien préparé, bien fumé, des binages, des arrosements, la première, toujours née d'une graine que le vent a éparpillée à l'aventure, se développe haute et vigoureuse sur le revers d'un fossé, et brave les herbes parasites, la sécheresse, et se suffit à elle-même.

Arrachez une carotte domestique (passez-moi le mot), que trouverez-vous ? une racine conique, d'un volume considérable, et, de plus, saine, un de nos meilleurs légumes enfin. Croyez-vous trouver quelque chose de semblable, d'approchant même, en détachant une carotte sauvage ? Vous vous tromperiez étrangement. A la place d'une racine fusiforme grosse comme le bras, vous verriez un faisceau de cordelettes sèches, filandreuses, dont l'odeur seule vous rappellerait la carotte.

Eh bien ! laissez mûrir la graine d'une de ces carottes sauvages, et recueillez-la pour la semer à l'époque convenable dans le meilleur carré de votre jardin ; ensuite éclaircissez vos jeunes plants, donnez-leur de fréquents binages, des arrosements pendant les sécheresses, et à la fin de la première année, en procédant à leur récolte, vous aurez de la peine à en croire vos yeux. Vous

n'aurez pas encore, il est vrai, une racine unique, mais une espèce de grosse griffe charnue très capable d'être utilisée. Continuez votre œuvre de régénération, en choisissant tous les ans pour porte-graines les plantes dont les racines seront les plus volumineuses. Ne laissez multiplier que celles-là, et, grâce à vos soins et à votre système d'épuration la cinquième ou la sixième génération formera peut-être une nouvelle variété de carottes, supérieure aux plus belles espèces cultivées dans le pays.

Maintenant abandonnez de nouveau vos carottes à elle-mêmes ; la plupart de ces plantes, affaiblies par la culture, périront probablement, et celles qui résisteront à ce brusque changement de régime retourneront à l'état sauvage aussi vite que vous les en avez tirées. Chaque année vous pourrez constater la dégénérescence, et vous verrez peu à peu la partie comestible de la plante s'amolir, diriger sa ramification et disparaître.

Ce que je viens, mes jeunes amis, de vous dire de la carotte, je pourrais vous le dire de presque tous les arbres fruitiers.

La culture des arbres fruitiers fut celle qui dans le principe offrit le plus de difficultés à l'homme. La lenteur avec laquelle parurent les belles espèces de poire, de pommes, d'abricots, de pêches, en est la preuve, presque toutes les bonnes espèces de ces fruits sont des conquêtes modernes.

Sous Charlemagne, vers l'an 800 les châtaignes étaient un fruit aussi rare que précieux ; et en 906, l'évêque Venance, passant à Tours, envoya à sa mère, comme un présent magnifique, une corbeille de châtaignes et de prunes.

Charles V, en 1364, possédait à Paris un verger dont quelques pieds de guiguiers, de pommiers et de poiriers constituaient la principale richesse. Ces arbres faisaient partie du domaine de la couronne, et il figurent dans tous les relevés des objets précieux possédés par ce monarque.

C'est sous François Ier que parurent en France les premières prunes dignes d'un gourmet : elles furent dédiées à la femme de ce prince, à la reine Claude. La prune de Monsieur date de Louis XIV ; et la première pêche fondante et parfumée fut offerte à Louis XIII.

Mais n'anticipons point sur les faits. Je vous ai montré les premiers habitants de la terre réunissant autour de leurs cabanes les végétaux dont ils apprenaient progressivement à tirer parti ; ils durent évidemment commencer par ceux qui étaient naturellement comestibles et d'une culture facile. L'origine de la taille, qui retranche au profit de la fructification une partie des branches, en forçant la sève à se porter au fruit, se perd dans la nuit des temps. Il en est de même de la greffe, que perpétue et fixe invariablement les espèces précieuses obtenues ou trouvées. Les plus anciens agronomes dont les écrits soient parvenus jusqu'à nous parlent de ces deux procédés.

L'utilité des labours ne put tarder non plus à être reconnue : un pieu d'abord, une bêche ensuite, plus tard une charrue uniforme et grossière, attelée d'un âne ou d'un bœuf, telle fut la progression.

Malgré l'excessive fécondité des terres vierges qui s'offrirent aux cultivateurs des premiers âges du monde, ils durent s'apercevoir, au bout d'une certaine nombre d'années que le même champ se refusait à porter toute espèce de récoltes, et que la plante réussissant parfaitement dans telle partie d'un canton

langui-sait et ne donnait qu'un faible produit dans le canton voisin. Le premier agriculteur qui réfléchit et raisonna dut en conclure que toute terre ne possédait pas les mêmes propriétés, et qu'il avait à juger par la couleur, par le poids, par la consistance d'un sol, à quel genre de culture ce sol était le plus propre.

Un second fait vint attirer l'attention des cultivateurs : c'est qu'un sol perdait insensiblement de sa fécondité primitive, se fatiguait de produire même les plantes qui lui convenait le mieux.

A ces remarques s'en joignit bientôt une troisième : ils s'aperçurent qu'un champ ensemencé trois ou quatre années de suite en blé, par exemple, sans perdre sa fertilité absolue, en éprouvait une notable diminution par rapport à cette céréale, c'est-à-dire cessait de donner de belle récolte en blé, tout en restant capable de produire d'autres récoltes.

Ainsi donc les plus anciens agriculteurs durent reconnaître la nécessité :

1o D'étudier les propriétés diverses du sol, pour savoir à quels végétaux utiles il était éminemment propre.

2o De rendre aux terres épuisées leur fécondité, soit en les laissant reposer, soit en les amendant et les fumant ;

3o De faire succéder dans un même champ de récoltes différentes.

Les premières tentatives pour classer les terres arables en diverses espèces, pour entretenir leur fertilité, remontent donc à la plus haute antiquité.

Jusqu'au milieu du siècle dernier ces tentatives se bornèrent à des tâtonnements, parce que jusqu'alors l'agriculture n'était qu'un art sans principes fixes, parce que les agronomes, n'ayant d'autre flambeau que l'expérience, ne purent offrir au cultivateur qu'une nomenclature de recettes empiriques.

La gloire d'avoir fait passer l'agriculture du domaine de l'art dans celui de la science appartient à la chimie. L'agronome, guidé par elle, entreprit l'analyse rigoureuse des sols et des végétaux, et des ce moment les axiomes et les théorèmes remplacèrent les recettes, et aux tâtonnements succédèrent les expérimentations méthodiques.

La couche de terre arable qui s'étend sur la surface de notre globe varie presque à chaque pas d'épaisseur de couleur et de nature. Une infinité de corps la composent, depuis ceux qui y dominent jusqu'à ceux dont la présence ne s'y révèle que par des molécules imperceptibles. Parmi ces corps, les uns sont sans intérêt pour le cultivateur, parce qu'ils ne modifient point d'une manière notable les propriétés végétales dont le sol est doué ; les autres au contraire, soit qu'ils constituent la terre arable elle-même, soit qu'ils ne s'y rencontrent qu'en petites proportions, augmentent ou diminuent la fertilité de la terre à tel point que leur étude est du domaine de l'agriculture.

Trois corps constituent en général toutes les terres végétales.

Ces corps sont l'argile et l'humus.

L'argile est composée de silice, d'alumine et d'oxyde de fer, dans un état de combinaison assez intime pour qu'aucune de ces parties ne puisse être séparée des autres, même par l'ébullition

A suivre

M. J. J. Grignon, avocat, tient son bureau sur la rue Ste-Anne, où on peut le voir en tout temps.

CHAUSSURES, CHAUSSURES

Allez en foule au grand magasin de chaussures de M.

A. BASTIEN

CORNER DES RUES

ST-GEORGE ET STE-ANNE

En face du magasin de fer de M. COTÉ

Toujours en main chaussures de toutes sortes, claques, souliers pour dames et enfants.

AU PLUS BAS PRIX

St-Jérôme, 23 oct. 1886, 6 ms.

FAIT EXTRAORDINAIRE!

Quand vous irez à Montréal, venez donc voir le magasin de M. DAVID LANTHIER. Là, vous achèterez à meilleur marché qu'en n'importe quel magasin, et je m'en ferai un grand plaisir de vous servir avec beaucoup d'attention.

EDMOND CLERMOND

1489, rue Notre Dame, près de la rue Bonsecours, Montréal.

Ferronneries, Peintures, Vernis, Faïence, Poterie. AU MAGASIN DE FER De S. G. LAV LETTE, fils de M. Godefroid Lavolette. Qui a acheté le fonds de commerce de MM. FISET et WILSON. A L'enseigne DU GOUDARD RUE ST-GEORGES PRES DU MARCHE. Messieurs les Marchands et Forgerons sont invités de venir constater par eux-mêmes que nos prix réduits sont très raisonnables, défiant toute compétition. VERRIES DE LAMPES AU PRIX DU GROS DE MONTRÉAL. Une réduction de cinq pour cent sur les achats au comptant. S. G. LAVIOLETTE — Rue St-Georges — St-Jerome

STATUTS DU CANADA PRIX DES STATUTS AU BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LEINE, A OTTAWA B. CHAMBERLIN, Imprimeur de la Reine. PROVINCE DU CANADA

Table with 2 columns: Statuts Refondus H. C. and B. C., and 2 columns: Co and Lois criminelles en 1 vol., etc.

Table with 4 columns: Statuts de 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900. Columns include \$, c, Vic, and \$.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU NORD a joint à son Etablissement : LA LIBRAIRIE DU NORD On trouvera toujours a cette Librairie : SYLLABAIRE des Ecoles chrétiennes. SYLLABAIRE (1er livre des Frères). LECTURES COURANTES (2me livre des Frères). DEVOIRS du Chrétien. DEVOIRS du Chrétien illustré. SAINTE BIBLE illustrée. LECTURES instructives et amusantes manuscrites, par F. P. B. METHODES de lecture, 1er, 2me, 3me, 4me, 5me livre, par Montpéit. GEOMETRIE avec Atlas. INTRODUCTION de l'ARITHMETIQUE COMMERCIAL. GROS ARITHMETIQUE COMMERCIAL. ARITHMETIQUE, par Toussaint. ARITHMETIQUE, par Bellerose. CALCUL MENTAL, par Juneau. EXERCICES DE CALCUL, par la Frère. TRAITE D'ALGEBRE. MANUEL de Dessin industriel, par Smith. PETITE GRAMMAIRE de l'Académie. PETITS EXERCICES de l'Académie. GRAMMAIRE, EXERCICES et DICTIONNAIRE, par F. P. B. GRAMMAIRE, par F. P. B. EXERCICES et Dictionnaire, par F. P. B. Le PETIT CATECHISME de Québec. Le MEME, illustré. EXERCICES 2me et 3me année, par F. P. B. MANUEL d'Agriculture, par H. Larue. MANUEL de Controverse, par Sheffmacher. HISTOIRE Sainte de France et du Canada, par F. P. B. CATECHISME Histoire Sainte, par les Frères. PSAUTIER de David. PETIT Catechisme anglais, par Butler. GOLDEN PRIMER, 1er, 2me, 3me et 4me metropolitan Reader. English Grammar Metropolitan par Linnie. Nouveau Cours d'anglais. Elements of English and french conversation, par Perrin. MANUEL de phrases françaises et anglaises, accompagné de dialogues familiers. Nouvelle Géographie illustrée à l'usage des Ecoles chrétiennes et de la puissance du Canada, par Les Frères. GEOGRAPHIE intermédiaire illustrée. GEOGRAPHIE primaire. GEOGRAPHIE F. P. B. ABREGE de Géographie moderne, par l'abbé Holmes. ABREGE de Géographie, par Toussaint. RECUEIL de Compliments et de Lettres. SECRETAIRE UNIVERSEL. Quelques leçons sur l'art épistolaire et la politesse, par P. D. de Villers, prêtre. TRAITE sur le Cheval et ses Maladies. On trouvera également à cette Librairie un assortiment de tous les livres d'école maintenant en usage: Livres de Prières, Livres de Récompenses et d'Histoire, Livres blancs, Chaplets, Images, Papier de toutes sortes, Crayons, Plumes, Encre, Cartes de Visite, Cartes à jouer, Albums, Mottos, etc., etc. En Gros et en Détail ET A BON MARCHÉ DÉFIANT TOUTE COMPÉTITION LA COMPAGNIE Se charge de toute commande de LIVRES ou ARTICLES d'importation, en général, de tous les pays. Une légère commission est exigée.

LA COMPAGNIE d'Imprimerie du Nord INCORPORÉE PAR LETTRES PATENTÉES Publiée à SAINT-JEROME Comté de Terrebonne, P. Québec, La Campagne, journal semi-quotidien, organe des populations rurales. Abonnement : \$ 2.00. Le Nord, journal hebdomadaire, littéraire, agricole et de colonisation. SE CHARGE aussi de toutes sortes de travaux de ville faits dans le meilleur goût. REDACTION G. A. NANTEL, directeur. ADMINISTRATION F. A. BOILEAU, gérant.

ST-JEROME

JEUDI 10 MARS 1887.

Nous souhaitons la bienvenue à la Revue Mensuelle de Médecine, de Chirurgie et des Sciences accessoires que vont publier MM. Paquet, Hingston, Desjardins et Beauvolet. Sous de tels rédacteurs, nul doute que cette Revue occupera, avant longtemps, une position enviable parmi les journaux de médecine.

La Patrie est inconsolable de la perte des élections fédérales, et des jobs en perspective, et des petites douceurs servies sous forme de destitutions de conservateurs et de nominations de libéraux.

On vous croit, MM de La Patrie, on vous croit sans peine.

L'Electeur a découvert que le parti conservateur est en deuil depuis sa victoire du 22 février.

Rien que cela, cher M. Pacaud. Vous êtes bien aimable, mais si les conservateurs sont tristes d'avoir remporté la victoire, voudriez vous bien nous décrire la binette que font les libéraux depuis qu'ils viennent d'être si crânement aplatis ?

Sous le titre : « Excellente nomination », l'Electeur nous fait part de la joyeuse nouvelle qui suit :

« Le gouvernement provincial vient de choisir MM. A. E. Poirier et Denis Barry, avocats de Montréal, pour remplacer MM. Pelletier et Curran à la charge conjointe de prévôt des inconnus à Montréal.

MM. Pelletier et Curran ont opté pour une autre carrière, le premier s'étant porté candidat à St-Jean aux élections d'octobre et à Beauharnois, aux élections de février, et le second étant élu député de Montréal-Centre à la Chambre des Communes.

La nomination de MM. Poirier et Barry sera certainement bien vue du public. Ce sont deux hommes de grand talent, qui se sont fait un nom honorable par la part active qu'ils ont prise aux affaires publiques, et nous n'avons qu'à les féliciter de leur nomination, de la récompense bien méritée qu'il leur décerne.

Il n'y a aucun doute que la nomination de M. Poirier à une jobesimenne que paie grassement la Cité de St-Jérôme, est une excellente affaire pour la cause du Nord-Ouest et pour venger l'exécution de notre frère Riel.

Il est à regretter cependant que la place à M. Poirier est justement une de celles que MM. Mercier et Stephens voulaient abolir pendant qu'ils étaient dans l'opposition.

Ce que c'est que c'est le log que libérale !!

Le gouvernement fédéral vient de remporter une éclatante victoire à la Colombie Anglaise, dans le comté de Westminster. Il n'y a aucun doute que Sir John sera maintenu au pouvoir avec trente à quarante de majorité.

Une dernière dépêche vous apprend que deux autres conservateurs viennent d'être élus à la Colombie Anglaise, MM. Baker et Sheakpeare.

Les journaux publient le mémoire du cardinal Gibbon, adressé au Pape, en faveur des Chevaliers du Travail.

LES DEBUTS DE M. MERCIER

II

(Suite)

A propos de la nomination de l'Orateur du conseil voici ce que dit la loi—Stat. Prov. 45 Victoria, Chap. 4.—

1o Avant la première session de chaque Parlement, le lieutenant-gouverneur nommera un des membres du Conseil Législatif, orateur de ce conseil.

2o Cet orateur sera nommé pour la durée du Parlement.

Voilà qui est bien clair et cher à y trouver que le gouvernement Taillon pouvait ne pas nommer M. de la Bruère, pour la durée du Parlement, c'est vouloir supposer sans l'ombre d'un prétexte, qu'il voulait se mettre en contradiction flagrante avec ce que lui ordonnait de faire la législation du pays.

Il n'y a aucun motif plausible d'admettre que M. Taillon, pas plus que M. Mercier, aime à éluder la loi, lorsque la loi favorise son parti.

C'est pourtant ce qu'a prétendu la science démagogique qui brille à la Patrie et à l'Electeur, d'une lumière si éblouissante que le commun des mortels, M. Mercier compris, ne saurait envisager ces deux luminaires sans subir le malheur d'un éblouissement désastreux. Nous l'avons toujours dit : M. Mercier voudrait-il être modéré et juste que sa séquelle dirigée par des affames comme les rédacteurs de la Patrie et de l'Electeur, l'entraîneront au delà du milieu que le chef voudrait observer.

C'est ce qui est arrivé dans la présente affaire.

Le 3 Février, la Patrie publiait l'article suivant : Après avoir cité la loi :

« Or, il se trouve que le gouvernement Taillon a, le 28 janvier, nommé l'honorable M. De la Bruère, orateur du Conseil Législatif, mais qu'il l'ordre en conseil à cet effet comporté que M. De la Bruère a été nommé « durant son plaisir. »

La situation de l'honorable M. De la Bruère, est donc particulièrement délicate et l'on se demande s'il ne fera pas ce que d'autres ont fait avant lui dans des circonstances analogues. Ainsi, en 1873, à l'arrivée de l'honorable M. Makezie au pouvoir l'hon P. J. O. Chauveau, qui avait été nommé président du Sénat, non pas seulement durant son plaisir, mais pour la durée du Parlement, comprit la délicatesse de sa position et résigna à l'ouverture du Parlement, parce qu'il ne croyait pas compatible avec sa dignité sa persistance à conserver un jour de plus une position qui l'eût mis en rapports constants avec un parti était l'adversaire.

L'honorable M. De la Bruère suivra-t-il ce sage exemple ? « Si il ne suit pas, on arrangera son affaire. »

C'est bien là une des productions les plus malheureuses parmi tant d'autres que publie chaque jour la presse libérale. L'erreur de fait coûte les plus dangereux appels.

D'abord ce n'est pas le 28 janvier que fut nommé M. de la Bruère ; M. Taillon a résigné le 27 au soir.

Puis toute l'affaire Chauveau est une invention fantaisiste qui ne peut être de près ou de loin comparée à ce qui nous occupe. Et que dire des mots de la fin ? ils renferment une menace brutale de destitution injuste et illégale, si M. de la Bruère, avant du reste, la loi pour lui.

Qui va en douter ? qui va croire que l'erreur cléricale qui peut se trouver dans une commission faite d'après une loi spéciale à laquelle il est spécialement référé, devra avoir force et vigueur contre la loi elle-même ? Qui va prétendre qu'un si petit détail, qu'une si légère omission que celle qui consisterait à ne pas avoir effacé les mots durant son plaisir devra empêcher l'effet de toute la loi et qu'un si faible accessoire l'emportera sur le principal ? Cette prétention est insoutenable en droit et vouloir la mettre à exécution, c'était une tentative inexcusable de violer la constitution.

C'est ce qui a eu lieu des premiers jours du cabinet Mercier et c'est ce que nous devons, avec un certain regret, condamner de toutes nos forces.

Nous avançons que l'ordre en conseil destituant M. de la Bruère et nommant M. Archambault a été préparé ; qu'il a été soumis à son

Honneur le Lieutenant-Gouverneur, que ses aviseurs réguliers l'ont avisé de le signer et lui ont demandé de commettre une violation directe de la constitution que s'est donnée la Législature de notre pays ; que son Honneur a refusé de signer, parce qu'il a reculé devant une illégalité que l'on voulait commettre pour des fins de parti que ne reconnaissent ni la loi ni constitution.

Nous n'en dirons pas davantage ; nous ajouterions qu'il ne faudra pas qu'ils se commette bien des tentatives comme celle-là, pour indisposer contre M. Mercier tous ceux qui veulent croire à l'inviolabilité de nos lois et à leur stricte observance de la part non seulement du commun des gouvernés, mais surtout, à cause de l'exemple, — de la part des gouvernants.

Puis vint l'affaire concernant le juge du district de Terrebonne.

III

Lors de la dernière session de l'Assemblée Législative de Québec, il fut passé, grâce à l'initiative de l'hon. M. Champagne, au Conseil et de MM. Taillon et Nantel, à l'Assemblée, une loi accordant au District de Terrebonne un juge résident, chargé plus spécialement d'administrer la justice dans cette circonscription judiciaire qui, au point de vue de l'importance et du nombre des affaires, occupe le sixième rang parmi tous les districts de la Province. Voici du reste le texte même de cette loi :

C A P V I I

Acte pour amender de nouveau la loi relative à la constitution de la Cour supérieure

(Sanctionné le 21 juin, 1886.)

ATTENDU qu'il devient urgent d'avoir un juge de la Cour supérieure dans le district de Terrebonne ; A ces causes, Sa Majesté par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Les paragraphes 1 et 2 de la section 1 de l'acte 43-44 Vict. chap. 5, sont remplacés par les suivants : « 1. Nonobstant toute loi contraire, la Cour supérieure établie dans et pour le Bas Canada, maintenant la province de Québec, sera composée de vingt-huit juges, savoir : un juge en chef et vingt-sept juges puissés.

2. Le juge additionnel qui sera nommé pour compléter le nombre de vingt huit, aura les mêmes attributions et sera soumis aux mêmes dispositions de la loi qui tout autre juge de cette Cour actuellement en office et agissant sous des circonstances semblables.

Il pourra résider en la Cité Montréal et siéger dans toute Cour où les juges de la Cour supérieure ont juridiction, lorsque ses fonctions ne seront pas requises dans le district de Terrebonne lequel lui est spécialement assigné. »

3. Le présent acte sera mis en vigueur le jour qu'il plaira au Lieutenant gouverneur en conseil de fixer par proclamation.

Ce bill a été proposé d'abord au Conseil, par M. Champagne et à l'Assemblée par M. Taillon.

M. Mercier n'eut pas la moindre objection à la création du nouveau magistrat ; au contraire il se prononça là dessus de la manière suivante, après MM. Nantel et Beau-champ :

L'honorable M. MERCIER—député de St-Hyacinthe.—Sans doute que la Chambre aimera à connaître la réponse du gouvernement et il y a eu plusieurs requêtes de faites à ce sujet et cette question intéresse beaucoup le district de Terrebonne et je dirai même les juges de Montréal, car ces juges n'ont pas le temps d'absenter de Montréal, vu la quantité énorme de besogne qu'ils ont à faire. Nous savons que le gouvernement est d'opinion qu'il est impossible de laisser le juge Bélanger desservir ce district.

Il faudrait changer la loi et après cela le gouvernement fédéral devra s'exécuter. Cette modification pourrait être faite en très peu de temps. Pour ce qui me concerne je l'appuierai, car je crois qu'une telle mesure serait juste et dans l'intérêt des justiciables du district de Terrebonne. Cela ne peut en aucune manière servir les intérêts d'aucun de mes amis politiques, car s'il y a un juge de nommé, il sera pris parmi mes adversaires, MAINTENANT JE CROIS QUE LES INTÉRÊTS DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DOIVENT PASSER AVANT LES INTÉRÊTS DE PARTI.

A suivre

LE PARTI A OTTAWA

La Presse donne la classification suivante des députés à Ottawa : c'est la seule bonne, croyons-nous.

Dans les circonstances, la seule classification de bonne foi est celle que nous trouvons dans la plupart des journaux conservateurs et que nous donnons ci-près.

Comme il est intéressant pour le public de savoir comment les différents sections de la province se répartissent, nous avons fait, en même temps, cette division.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE QUEBEC with members like Gaspé, Bonaventure, etc., and DISTRIC DES TROIS RIVIERES with members like Nicolet, Yamaska, etc.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE MONTREAL with members like Maskinongé, Joliette, etc., and DISTRIC DE MONTREAL with members like Berthier, L'Assomption, etc.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE MONTREAL with members like Maskinongé, Joliette, etc., and DISTRIC DE MONTREAL with members like Berthier, L'Assomption, etc.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE MONTREAL with members like Maskinongé, Joliette, etc., and DISTRIC DE MONTREAL with members like Berthier, L'Assomption, etc.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE MONTREAL with members like Maskinongé, Joliette, etc., and DISTRIC DE MONTREAL with members like Berthier, L'Assomption, etc.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE MONTREAL with members like Maskinongé, Joliette, etc., and DISTRIC DE MONTREAL with members like Berthier, L'Assomption, etc.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE MONTREAL with members like Maskinongé, Joliette, etc., and DISTRIC DE MONTREAL with members like Berthier, L'Assomption, etc.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE MONTREAL with members like Maskinongé, Joliette, etc., and DISTRIC DE MONTREAL with members like Berthier, L'Assomption, etc.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE MONTREAL with members like Maskinongé, Joliette, etc., and DISTRIC DE MONTREAL with members like Berthier, L'Assomption, etc.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE MONTREAL with members like Maskinongé, Joliette, etc., and DISTRIC DE MONTREAL with members like Berthier, L'Assomption, etc.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE MONTREAL with members like Maskinongé, Joliette, etc., and DISTRIC DE MONTREAL with members like Berthier, L'Assomption, etc.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE MONTREAL with members like Maskinongé, Joliette, etc., and DISTRIC DE MONTREAL with members like Berthier, L'Assomption, etc.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE MONTREAL with members like Maskinongé, Joliette, etc., and DISTRIC DE MONTREAL with members like Berthier, L'Assomption, etc.

Table with 2 columns: Districts and Members. Includes DISTRIC DE MONTREAL with members like Maskinongé, Joliette, etc., and DISTRIC DE MONTREAL with members like Berthier, L'Assomption, etc.

amis canadiens-français (vifs applaudissements.) Ce fut une pensée admirable ; ce fut une pensée gracieuse, aimable et amicale de la part des citoyens canadiens-français qui leur fit proposer, qu'après une série d'années durant lesquelles le fauteuil de la mairie a été occupé par un Canadien-français, on nous laissât, nous d'origine anglaise, avoir aussi notre tour, nos citoyens canadiens-français ont annoncé que leurs amis de langue anglaise auraient la satisfaction de voir le fauteuil civique occupé par un homme de leur race et de leur langue, (appl)

Plusieurs personnes ont pensé et plusieurs ont dit que l'offre des Canadiens-français ne serait pas maintenue, et que les promesses de leurs journaux et de leurs chefs ne seraient pas remplies. Je ne l'ai jamais cru (applaudissements).

J'ai toujours pensé que lorsqu'une fois les Canadiens-français ont pris une décision, quand une fois ils ont engagé leur sincérité, et qu'ils ont donné leur lieu d'obligation, et il n'y a pas de danger qu'ils manquent à leurs promesses, (applaudissements.)

Je savais que l'on pouvait se fier à la parole d'honneur de cette partie de la population canadienne-française, si intelligente et si bien intentionnée (vifs applaudissements).

Nous pouvons oublier qu'une partie de la population canadienne-française n'a pas suivi l'avis que leur ont donné leurs amis, mais quand nous voyons la majorité des deux races s'élever au-dessus des préjugés de factions c'est le moment pour nous de nous réjouir en pensant à la grandeur future de notre patrie commune, (vifs applaudissements.)

C'est un signe que même aujourd'hui les deux races et les deux partis peuvent s'allier pour promouvoir le bien-être de notre cité et de notre pays (Appl)

Il y a dans cette lutte un fait que je dois vous faire remarquer. D'après ce que j'en sais et ce que j'en crois, aucun de mes cabaleurs et de mes amis n'a fait appel à la coterie, aux différences de races, ou au préjugé de religion ; ils n'ont pas appelé contre un homme qui est d'une race ou d'une religion différente, ce qui est considéré comme un crime par quelques-uns. Nous nous sommes bornés à mettre en lice notre honneur et la promesse d'une réforme politique et nous avons été appuyés par un parti de toute race et de toute croyance en cette ville. (Appl prolongés.)

Je ne crains pas de déclarer, que vous avez été un des principaux instruments de cette grande œuvre du chemin du Nord et du Pacifique qui va faire de Montréal la rivale de New-York, et de la partie-Est un centre d'affaires des plus importants du monde entier.

Et vous élassant, les Canadiens-Français vous donneront un témoignage de leur gratitude. Cette démarche unira par là leurs intérêts d'une manière plus intime au Pacifique et sera une des meilleures garanties de leur prospérité future. Ils ne risqueront pas, j'en suis sûr, de perdre immensément, en mettant le Pacifique contre eux et en faisant une opposition inopportune à votre candidature.

Il leur faut être fiers de tenir leur parole s'ils veulent tenir à ce beau motto : Frac et sans dol.

Je ne doute pas que vous serez l'avocat le plus sincère et le plus habile des droits de la partie Est et de ses aspirations légitimes. Votre passé est là comme témoin irrécusable.

Je puis ajouter que vous m'avez aidé de toutes vos forces à coloniser le Nord et en particulier le comté d'Argenteuil. La cloche de St-Faustin que vous m'avez donnée, sonne tous les jours votre munificence,

Je ne doute pas que vous serez l'avocat le plus sincère et le plus habile des droits de la partie Est et de ses aspirations légitimes. Votre passé est là comme témoin irrécusable.

Je puis ajouter que vous m'avez aidé de toutes vos forces à coloniser le Nord et en particulier le comté d'Argenteuil. La cloche de St-Faustin que vous m'avez donnée, sonne tous les jours votre munificence,

Je ne doute pas que vous serez l'avocat le plus sincère et le plus habile des droits de la partie Est et de ses aspirations légitimes. Votre passé est là comme témoin irrécusable.

Je puis ajouter que vous m'avez aidé de toutes vos forces à coloniser le Nord et en particulier le comté d'Argenteuil. La cloche de St-Faustin que vous m'avez donnée, sonne tous les jours votre munificence,

Je ne doute pas que vous serez l'avocat le plus sincère et le plus habile des droits de la partie Est et de ses aspirations légitimes. Votre passé est là comme témoin irrécusable.

sans parler des animaux de race d'un haut prix et autres dons qui sont dûs à votre générosité constante et bienveillante pour la colonisation du Nord par les Canadiens-Français.

Pour me faire plaisir et me donner de l'influence, vous avez consenti à être le vice-président de notre chemin de fer de St-Jérôme, qui doit développer un "back country" immense pour Montréal et qui sera peuplé par les Canadiens-Français.

Dans un comté dont les deux tiers étaient protestants et au delà, vous avez été le premier membre qui ait fait nommer des Canadiens-Français comme magistrat ou commissaire des cours d'équité.

Je ne doute pas que tout cela a été pris en considération par mes compatriotes pour honorer à la fois tant de mérites et que votre élection à l'unanimité sera en même temps le symbole le plus éclatant de l'union et de l'harmonie qui doivent régner parmi les diverses nationalités d'une si belle et grande ville comme Montréal, qui est pour notre Nord, son âme, sa force et sa vie.

Tout à vous, [Signé] A. LABELLE, prêtre. Hon. J. J. ABBOTT, Montréal.

NOTES POLITIQUES

Le jour de la nomination, à St-Jérôme, M. Chapleau a donné, aux applaudissements de l'immense foule présente, la définition suivante d'« l'Etendard » :

UN JOURNAL REDIGE PAR UN FOU ET CRU PAR DES INBECILES. Short and sweet.

De son côté, Le Canadien allonge sur la face mille fois cinglée et fletrie de M. Trudel la bonne taloche que voici :

« Quand un homme comme M. Trudel a tenté de carotter un étranger au montant de \$100,000 ; quand il n'a reçu depuis des années que de l'argent soutiré de membres du clergé qu'il a exploités et trompés, il devrait au moins avoir la décence de ne pas juger les autres à son aune. »

M. Trudel, qui a trahi son parti par dépit, par haine et par convoitise, ne comprend pas ces choses. Il a l'esprit et le cœur tournés à la mendicité religieuse. Cela l'exige pas le travail. Il suffit de manquer de cœur pour s'y livrer. »

M. L. A. Sénécal a été nommé sénateur pour la division des Mille-Isles à la place de M. Masson, nommé en 1884 au poste de lieutenant-gouverneur.

Cette nomination a été faite en vue de favoriser davantage cette importante division en a dant efficacement à la réalisation de nos entreprises de chemin de fer surtout.

La Gazette de Joliette réclame la construction de bureaux publics pour la ville de ce nom.

M. Guilbaut se trouve élu par 3 de majorité dans Joliette.

Il n'est pas exact de dire que M. Rocher a été élu à l'Assomption. C'est M. Jos. Gauthier qui ira représenter ce beau comté à Ottawa, en attendant, car M. Gauthier va de suite être contesté, et le peuple de l'Assomption, revenu d'une erreur passagère, n'enverra pas de sitôt en Chambre un homme qui n'y pourrait rien faire.

La Gazette, commentant des articles de l'Elbeuvien et du Paris-Canada, approuve fort les paroles qu'adresse ce dernier journal aux paysans français pour les encourager à venir s'établir sur nos rivages, car, dit le grand organe anglais de Montréal, la conclusion logique qu'il faut tirer de cet article, est que le Canada offre le meilleur séjour au Français qui veut émigrer.

« Il est de fait, qu'un Nord-Ouest, il y a une nouvelle Europe, pleine d'avenir pour les travailleurs et les persévérants ; il est de fait aussi, qu'un nord de Montréal il y a de nouveaux établissements qui ont fait des progrès prodigieux, et qu'il y a là des milliers et des milliers d'acres de bonne terre qui attendent l'arrivée du colon.

« Les enfants de la Bretagne, comme les enfants de la Normandie, qui viendront se fixer sur cette terre d'abondance, auront toutes les protections de la liberté civile et religieuse, ils entendront leur propre langage et ils recevront un cordial accueil de la part de leurs frères qu'ils retrouveront dispersés entre les deux océans.

« Ne serait-ce pas folie de refuser une si sympathique et si opportune invitation ? »

« Ne serait-ce pas folie de refuser une si sympathique et si opportune invitation ? »

« Ne serait-ce pas folie de refuser une si sympathique et si opportune invitation ? »

PETITE CHRONIQUE JEROMIENNE

On nait poète... C'est une vérité reconnue par tous et qui a reçu sanction dans tous les âges que la poésie est fille de la nature.

montrèrent-ils toujours les mêmes ? ... Verra qui vivra. On se rappelle que tant que Sir G. E. Cartier fut au timon des affaires, une foule d'écrivains et d'orateurs s'abattaient sur tous ses actes avec l'acharnement de l'épervier sur sa proie ; on a mémoire aussi qu'à peine la tombe eût-elle couvert les restes de ce grand homme, il n'y eut, pour ainsi parler, qu'une voix pour proclamer son patriotisme et son désintéressement.

Mikado. St-Jérôme, 9 mars 1887.

NOTES LOCALES

ST-JEROME

Vendredi dernier, la petite population de notre Collège était mise en émoi par un déplorable accident arrivé à un des camarades. Le jeune Desroches fils de M. J. Desroches, marchand de St-Janvier, était à jouer dans la neige au bas de la glissoire, lorsqu'une traîne sauvage (toboggan) chargée d'écoliers et arrivant à toute vitesse, lui passa sur la jambe. Le pauvre petit malheureux fut ramassé sans connaissance. On manda en toute hâte le Dr de Martigny qui constata une double fracture de la jambe.

Sera-t-il guéri ? On sait que dans ces cas, un repos complet de 40 jours est exigé avant que le patient puisse faire usage du membre fracturé. Attendons et espérons.

CHAMBLY BASSIN

Nous avons eu un magnifique balzar dont le but était de venir en aide au collège. Les deux candidats pour la plus grande popularité étaient Mr S. T. Willett, manufacturier et le Dr. Martigny, M. P. P. Les amis de celui-ci ont souscrit la somme de \$814.25 ; ceux de son adversaire, \$409.00. Notre ami, le Docteur, a donc eu une majorité de \$405.25. Après le balzar, on comptait pour résultat cette belle recette : \$2,165.00.

Parler poésie, quand regardant au dehors par la fenêtre, vous voyez des montagnes de neige qui empêchent presque la lumière du jour d'arriver à vous, ou quand vous hâsardant dans la rue, vous risquez de vous enneiger aussi bien que les chars de cette aimable compagnie du C. P. R. et qu'au-dessus de votre tête, des nuages gris sombre vous menacent de pluie ou de neige, parler poésie, dis-je, en une telle occurrence, "c'est un peu fort !", selon le langage d'un de mes anciens professeurs.

Ce n'est rien moins qu'empêtrant que cette neige qui comble tous les chemins, intercepte toutes les communications, partant qui est en frais de ruiner le commerce de notre ville. Tenez : pas plus tard qu'aux jours gras derniers, un bruit allant de plus en plus fort, causant des émotions de plus en plus poignantes, se répandit dans ses flancs cette terrible nouvelle : plusieurs groceries, plusieurs hôtels manquent de boissons !!! Brrr nos canadiens en ont encore froid dans les os. Imaginez-vous : pas de whisky ! pas de gin pour enterrer le lundi et le mardi gras. C'est désolant... Il y en avait pourtant assez, car j'ai souvenance d'avoir vu quelques individus qui sans doute avaient offert à Bacchus de trop copieuses libations, titubant dans nos rues comme de bons Polonais en pleine fête.

Les journaux Montréalais nous apprennent le départ d'un bateau du Japon en destination pour la grande métropole : dans un mois il sera à Vancouver. C'est un événement qui mérite mention. Si pourtant les adversaires de la politique conservatrice voulaient se rendre à l'évidence, ils se joindraient à nous pour féliciter le gouvernement McDonald d'avoir mené à bonne fin ce chemin du Pacifique qui unit l'un à l'autre les deux Océans ; si ces beaux Sires qui critiquent et blâment tout ce qui a une teinte bleue, se laissaient conduire dans leurs jugements par l'impartialité et la justice, ils écriraient et répéteraient partout que le cabinet conservateur, par cette œuvre gigantesque, a fait jaillir sur le Canada une source de prospérité et de richesse qui redira à la postérité, et le patriotisme de nos hommes d'Etat conservateurs.

Les adversaires de Sir John se montrèrent-ils toujours les mêmes ? ... Verra qui vivra. On se rappelle que tant que Sir G. E. Cartier fut au timon des affaires, une foule d'écrivains et d'orateurs s'abattaient sur tous ses actes avec l'acharnement de l'épervier sur sa proie ; on a mémoire aussi qu'à peine la tombe eût-elle couvert les restes de ce grand homme, il n'y eut, pour ainsi parler, qu'une voix pour proclamer son patriotisme et son désintéressement. Il est hors de doute qu'il en sera ainsi pour Sir John McDonald.

ETAT CIVIL

DES BAPTÊMES, MARIAGES, SÉPULTURES DES PAROISSES DU COMTÉ DE TERREBONNE POUR L'ANNÉE 1886.

Table for St-Jérôme: Baptêmes... 262, Mariages... 37, Sépultures... 186

Table for St-Sauveur: Baptêmes... 78, Mariages... 17, Sépultures... 48

Table for St-Agathe: Baptêmes... 124, Mariages... 12, Sépultures... 78

Table for Ste-Lucie: Baptêmes... 35, Mariages... 2, Sépultures... 16

Table for Ste-Marguerite-de-Wexford: Baptêmes... 34, Mariages... 3, Sépultures... 21

Table for St-Hippolyte: Baptêmes... 39, Mariages... 4, Sépultures... 24

Table for Ste-Sophie: Baptêmes... 39, Mariages... 10, Sépultures... 22

Table for St-Janvier: Baptêmes... 48, Mariages... 12, Sépultures... 58

Table for St-Jovite: Baptêmes... 79, Mariages... 14, Sépultures... 69

Table for Notre-Dame-de-Montfort: Baptêmes... 35, Mariages... 6, Sépultures... 7

Table for Mission de St-Adolphe-de-Howard: Baptêmes... 8, Mariage... 1, Sépultures... 5

L'état des paroisses de Ste-Adèle, de Ste-Anne-des-Plaines et de St-Faustin ne nous est pas parvenu.

Table for Etat de St-Jérôme depuis le commencement de l'année 1887 jusqu'à ce jour: Baptêmes... 56, Mariages... 8, Sépultures... 20

ONZE NOUVELLES PAROISSES

Nous apprenons que M. le Curé Labelle vient d'acheter onze cloches destinées aux églises des onze paroisses nouvelles, érigées dans les comtés du nord. Ces cloches seront bénies par Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal à l'église Notre-Dame, le 15 mai, jour de la canonisation de Saint Isidore.

L'Apôtre de la colonisation a fini à force de dévouement, de sacrifices et de travail énergique, par intéresser de nombreuses personnes à son œuvre patriotique et humanitaire. L'indifférence et l'apathie que l'on témoigne toujours au bienfauteur de l'humanité, commencent à se dissiper, et l'œuvre du digne curé Labelle est définitivement enracinée dans la voie du succès.

La visite que le curé Labelle a faite en France, l'an dernier, n'a pas été sans résultats, et les colons agricoles qui se sont déjà établis dans les paroisses du Nord, guidés et conseillés sans arrière-pensée par des personnes qui veulent réellement établir un mouvement d'émigration sérieux et durable entre la France et le Canada, y sont en pleine prospérité.

L'érection de paroisses nouvelles dans le Nord, donnera un nouvel élan à la colonisation, et c'est ce qu'ont compris les généreux citoyens qui se sont joints au curé Labelle pour mener, financièrement, la chose à bonne fin.

Monsieur et madame Bonaparte-Wyse ont désiré être parrain et marraine de deux des cloches destinées aux onze paroisses nouvelles, comme symbole de l'union, de l'amitié, et des relations commerciales qui doivent exister entre la France et le Canada.

L'une de ces cloches porte comme inscription : Lucien, France, Canada ; l'autre : Clair, France, Canada.

L'honorable M. Chapleau a également offert une des cloches, elle portera l'inscription Adolphe, Colonisation.

Nous sommes certain que les citoyens ne manqueront pas, qui solliciteront l'honneur de devenir parrains de ces cloches qui appelleront aux offices divins les courageux colons qui développent aux prix d'un rude travail la richesse de notre pays.

On peut devenir bienfauteur à bon marché, les frais du parrain ne devant s'élever qu'à \$100.00. Ces onze cloches sont destinées aux cantons suivants : Shilton, Archambault, Saint-Michel de Wenworth, Arundel, Pousonby, Amherst, Marchand, Lynch, Minerve, Kiamika et Preston.

Les nouvelles que nous avons reçues de ces cantons sont excellentes. Dans le canton de Lynch, par exemple, une ferme située sur La Rouge, à cent milles de l'Ottawa, vient d'être vendue pour \$2,000. C'est la preuve la valeur acquise par les fermes bien défrichées et bien exploitées. Nous reviendrons sur la question.

DE MIEUX EN MIEUX

La colonie française de Temiscamingue prend chaque jour une importance plus grande et va dépasser bientôt les limites qu'elle s'était tracées dès l'origine.

Le Curé Labelle n'aurait-il réussi, en France, qu'à donner l'élan à cette société que compose un groupe très haut placé, très entreprenant et très influent de notre ancienne métropole, que nous dirions que son voyage a été couronné d'un grand succès. Et n'aurait-il, parmi ce groupe, réussi qu'à conquérir les sympathies d'un

On Reclus et d'un Bonaparte Wyse, qu'il aurait fait faire encore un pas immense à nos bienveillantes relations avec la France : dans le monde de la publicité sérieuse, qui reste, qui est lue par les savants et les véritables amis du sang français, les ouvrages d'Onesime Reclus occupent le premier rang, tout comme dans le monde de l'entreprise, de l'action, de la finance, dans le monde français qui a percé le Suez, qui creuse le Panama, Bonaparte Wyse est l'un des noms que l'on cite en premier lieu, parmi ceux qui ont le plus de valeur et qui méritent les éloges les mieux fondés.

Voici une lettre de Reclus que nous permettons l'indiscrétion de livrer en partie, au public ; nous le faisons dans un but de reconnaissance pour M. Reclus et son poissant autant que bienveillant groupe d'amis ; nous le faisons aussi en justice pour M. Labelle dont il importe de faire connaître le succès en France.

Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) 14-2-87.

Mon cher Curé, Dans les papiers jusqu'aux deux oreilles, je n'ai que quelques minutes à vous consacrer.

Donc, parlons peu, mais parlons bien. 1o. On continue à m'adresser le Nord à Chaintreaucville, Nemours, Seine-et-Marne. Priez ces MM. éditoriaux de me l'envoyer dorénavant à Sainte-Foy-la-Grande, Gironde.

2o. J'ai mis à la poste, à votre nom, En France, premier volume de l'ouvrage France et Colonies. Il y a quelques gravures qui vous plairont.

3o. S'il en est temps encore, et s'il n'y a pas indiscrétion, Armand, Paul et moi, nous prenons ensemble, sous le nom commun de Reclus, et à l'instar de notre ami Wyse, une part de fondateur de 10,000 dollars, dont 2,000 immédiatement exigibles. De plus, en dehors de nous, l'un de nos camarades, Théophile Grenet, ancien officier de marine, 179 boulevard Pèreire, Paris, prend quatre lots, de 100 dollars, si je ne me trompe ; je vous le répète : si la demande d'une part de 10,000 dollars à nous trois, frise l'indiscrétion, dites-nous : Vous êtes des indiscrets.

4o. Que le père Gendreau nous offre ou non une nouvelle série de cent lots à un prix plus avantageux à sa belle œuvre du Temiscamingue, priez-le, en notre nom. à nous Temiscamingois, de nous adresser au plus tôt que possible sera, le plan détaillé de Guignès et Duhamel, avec l'indication des endroits où il nous a placés : c'est ce que les associés français attendent avec le plus d'impatience. La plupart d'entre nous ne vont pas tarder à faire leur second versement qui, pour plusieurs, dont je suis, sera en même temps le dernier.

5o. Au beau mois de mai, vous recevrez, en mon nom, un Français, père de six enfants après sept ans de mariage, un homme jeune, riche, qui émigre décidément chez vous. C'est, me dit-on, un bon catholique. Il ne se décidera qu'après avoir visité le lac Saint-Jean, les cantons de l'Est, les cantons du Nord, le Temiscamingue, et peut-être le Manitoba et la Qu'Appelle. De plus, c'est un agriculteur aimant l'agriculture. Il ira certainement vous serrer la main ; retenez-le, si vous pouvez et si vous y voyez un avantage pour vos cantons.

Adieu mon prince, et à un des jours. O. Rec.

UNE LETTRE

Voici la lettre de remerciement qu'a adressé le curé Labelle au marquis Boishébert et qui parle par elle-même.

St-Jérôme, 5 mars 1887. M. le Marquis de Boishébert, 94 rue du Champ de Mars, Montréal.

Mon cher Marquis, J'ai l'honneur d'accuser réception de votre part de \$47 en faveur de la colonisation.

Cette statue de votre grand oncle, le dernier gouverneur de l'Acadie, vous portera bonheur. Vous avez prouvé par là que les descendants n'ont pas dérogé de leur ancêtres dans leur amour pour le Canada.

D'après les meilleurs connaisseurs, vous avez fait une œuvre d'art d'un grand mérite pour perpétuer, au milieu de nous la mémoire d'un homme qui s'est illustré par sa vaillance.

Je vous suis reconnaissant de vous voir consacrer à la colonisation le premier jet d'un talent qui s'est révélé avec la plus grande distinction.

Vous savez employer le temps de vos loisirs à faire du bien et je vous en remercie de tout cœur.

Tout à vous, A. LABELLE PÈRE.

MANITOBA

Du Colonisateur Canadien :

Les menuisiers d'Ontario se servent du bois dur du Manitoba, qui leur coûte 25 cts le mètre plus cher que le meilleur bois d'Ontario. C'est une bonne note pour le bois du Manitoba et un avantage pour les cultivateurs de l'Ouest.

Le rapport de la Chambre de Commerce de Winnipeg, montre que cette ville a fait des progrès rapides l'an dernier et que l'avenir est plus brillant que jamais. Les exportations de grain se sont évaluées à environ \$3,900,000, et le chiffre total des affaires à \$26,000,000, soit une augmentation de \$3,000,000 sur l'année précédente.

Nous invitons la jeunesse qui serait tentée de quitter le toit paternel pour passer aux Etats-Unis, d'aller au Manitoba ou au Nord-Ouest où elle peut se faire en peu de temps une position honorable dans la culture du sol. Au lieu de dépenser sa force et son énergie au service de l'étranger, il vaut mieux pour elle de demeurer dans son pays auquel elle peut faire honneur.

Reproduction

POURQUOI JE SUIS RESTÉE FILLE

Plusieurs dans le monde me répondront, c'est parce que tu n'as pas trouvé à te marier. D'autres plus rusés diront que je ne suis pas aimable. Quelques uns un peu plus malins, me trouveront trop laide. Quelques commères iront jusqu'à avancer que j'ai une mine trop disgracieuse, de méchantes langues se plaindront à publier que je ne puis faire une femme, que je suis trop légère, que je n'ai pas la sagesse ni les qualités requises pour devenir la maîtresse d'une maison.

Je ne sais pas dit-on, ce qui est strictement nécessaire de connaître pour la tenue et le maintien d'une maison. On répond partout que je ne puis faire la cuisine ni coudre, enfin les nouvelles vont à grand train. On a tant dit et redit sur mon compte que tout le monde sans exception le sacrifier, pense que je suis une pauvre fille utile à rien ; et que le malheureux qui daignerait me prendre pour femme, deviendrait le plus infortuné des hommes.

Moi, je vais vous dire la contraire de tous ces grands parleurs. Si je ne me suis pas mariée ce n'est pas vuiliez me croire, parce que je n'ai pas trouvé mais pour d'autres causes.

A quinze ans, je commençais à faire la grande fille, je regardais à droite et gauche.

Il me semblait que tous les jeunes garçons me souriaient, je croyais lire dans leurs yeux un regard admirateur, dans leurs âmes une pensée amoureuse... j'étais fière de moi. Je me disais, plus tard je pourrai facilement choisir, je ne me marierai pas avec le premier venu. Il me faudra un joli garçon, bien instruit, très élégant, ayant une bonne position, etc.

Comme plusieurs me recherchent me disais-je, il est certain que je n'aurai qu'à laisser connaître mes intentions à celui que je désirerais épouser, et ce sera fait. Voilà quels étaient mes rêves insensés ! et ce sont ceux de la plupart des jeunes filles de cet âge. Dès

années se sont écoulées depuis, et l'idéal jeune homme, à qui j'avais tant songé, ne s'est jamais présenté. Un jour pourtant, un bon jeune homme appartenant à une brave famille se présenta, je lui fis bon accueil, mon intention était de l'amuser, en attendant que je vis paraitre celui qui avait toujours été l'objet de mes desirs. Il se hasarda bientôt à me faire une déclaration d'amour ; ensuite me demanda ma main. Oh ! quelle erreur je commis ! erreur irréparable ! je fis comme la plupart des filles en pareille occasion, je lui répondis : je suis trop jeune pour penser à me marier.

Le monsieur se retira, il fit la cour à une autre plus sage que moi, qui consentit à devenir son épouse, il fit son bonheur en la rendant la plus heureuse des femmes.

Et moi je suis restée avec mes prétentions déplacées. Dieu dans sa justice m'a trop punie de mon orgueil : car quelques années plus tard on commençait à m'appeler vieille fille. C'est alors, que je pris la résolution de tendre mes filets de tout côté, afin d'y prendre ce quelqu'un qui fut au moins l'égal de celui que j'avais refusé. Peine inutile, temps perdu, personne ne vint, cela me donna de grandes inquiétudes... après quelques semaines d'abattement, je repris de nouveau courage, et je cherchai encore à faire ma galette, afin d'attirer les regards de quelques admirateurs du sexe fort, mais je ne réussis pas plus que la première fois. Enfin je suis revenue si on peut s'exprimer ainsi au désespoir de vieilles filles. Ceux qui me conviennent me dédaignent, car remarquez bien chères amies, quelle impression pouvons-nous espérer produire, nous vieilles filles sur les vieux garçons, ces vilains ! Le jeune âge avec toute sa fraîcheur et ses charmes, ne peut même toucher leur cœur obstiné et endurci. Si j'ose à présent sourire à un jeune homme il se me le rend qu'à demi, il me semble comprendre par l'expression sur sa figure qu'il se dit en lui-même, c'est une vieille fille !

Mes compagnes d'infortune, vont bien m'en vouloir de livrer au public des secrets qui nous sont communs.

Il me semble même qu'on va m'appeler vieille diode, cela m'est indifférent car j'écris le tout, dans le but de donner une leçon aux jeunes filles, afin qu'elles ne cherchent pas plus qu'elles peuvent obtenir et prennent un bon parti lorsqu'elles le trouveront. Pour moi j'avais l'espérance de pouvoir bientôt tout oublier. Quand l'autre jour je rencontrai une fille de 75 ans, je la questionnai sur sa position, elle m'a dit : mariez-vous tandis que vous le pouvez encore.

Prenez vieux, jeune, prenez ce que vous pourrez ; cela vous donnera la tranquillité, car au fur et à mesure que vous vieillirez vos occupations et inquiétudes augmenteront. Ses derniers mots furent les suivants : mariez-vous, mariez-vous quand même.

RECETTE

Nouveau remède contre la diphtérie.

R. Much, propriétaire d'une pharmacie à Leipzig, en Saxe, publie dans un journal médical un remède contre la diphtérie qui a un succès surprenant. Il prie ardemment tous les médecins de l'essayer pour l'avantage de leurs patients atteints de cette maladie, et demande aussi à la presse de lui donner publicité. Il dit : Ma petite fille, âgée de sept ans, a eu la diphtérie deux fois dans l'espace de quelques semaines, avec fièvre et fièvre, environ 105 degrés. Je n'obtins avec succès de l'huile rectifiée de térébenthine (oleum terebinthinæ rectificatum). Dose, une cuillerée à thé soir et matin. Bavez ensuite un peu de lait tiède pour soulager le brûlement de la gorge. Pour les enfants, on peut mélanger la deuxième dose avec du lait, qui la rend plus facile à prendre.

Le résultat est simplement merveilleux. L'inflammation des taches diphtériques dans la gorge disparaît graduellement et sensiblement, et après vingt-quatre heures, il ne reste plus rien. Pour tranquilliser les amygdales enflammées, la gorge fut gargarisée d'abord toutes les deux heures, avec le gargarisme suivant : Une once de chlorate de potasse pour quatre onces d'eau distillée.

Ce remède a eu un succès complet chez les adultes comme chez les enfants, pas un seul ne fut fatal. Le journal américain qui reproduisit ce remède de la presse allemande, a reçu d'un de ses abonnés à l'effet qu'un enfant de cet âge tomba malade de la diphtérie, fut soigné par le médecin du village puis mourut ; puis quatre membres de la même famille furent atteints de la même maladie, traités d'après le remède ci-haut mentionné, et tous quatre échappèrent à la mort.

Feu Ileton du "NORD"

LES COUSINS DE NORMANDIE.

III

LE PREMIER COUP DE LA FAUX

(Suite.)

Ils s'étaient remis en marche — Tu vois là-bas ce rideau d'arbres, Mathurin, à un quart de lieue, guère plus ! Derrière, nous trouverons le sentier qui mène de Saint-Landry à la Croix-du-Prêche, en passant entre Criquetot et Vilainville.

— Bon, tout ira bien, maître. Si vous n'avez plus de forces, moi j'en ai pour deux ; vous n'avez point perdu votre esprit, vous me dirigerez. Ah ! si le brave maître Mellon Feuillolay était ici, — la malice voyez-vous ! — je dirais : vous pouvez dormir sur vos deux oreilles ; pour ça, oui !

— Mon esprit, murmura Anthyme, en secouant le front, il est comme entouré d'un voile. J'ai la tête pleine de bruits, Tiens ! s'écria-t-il en s'arrêtant cette fois vivement, je suis prêt à jurer que je viens d'entendre une décharge de coups de pistolets, là, justement derrière ce rideau d'arbres.

— Je n'ai rien entendu ! Mais vous savez, nous autres matelots, nous n'entendons point les bruits sourds

Anthyme avait repris la route d'un pas moins lourd. Tout bruit inusité qui s'approchait du lieu de refuge de Marie-Josèphe était une menace, l'occasion d'une angoisse nouvelle. Le redoublement de son inquiétude avait momentanément dissipé sa langueur

Ils arrivèrent derrière les arbres au pied desquels serpentait le sentier et devant lesquels s'étendait une large plaine. Ils suivirent la route, sur la droite.

— Tiens, vois-tu, s'écria brusquement Bosquenev, là bas, ce corps étendu en travers du chemin.

Il se mit à courir. Mathurin, qui le suivait lourdement, l'entendit pousser un cri déchirant.

Il le vit s'agenouiller auprès du corps, poser son oreille sur la bouche de l'homme étendu, se relever, regarder autour de lui, tourner plusieurs fois sur soi-même, comme un homme égaré, se laisser glisser sur la terre et rester quelque temps le front caché entre ses mains.

Quand le matelot s'approcha, Anthyme releva le front, sa face était horriblement tirée, son teint verdâtre et ses lèvres décolorées, mais son regard avait retrouvé toute sa fermeté.

— Prudent Affagard ! dit-il d'une voix sourde, en montrant à Mathurin l'homme qui portait sur son visage les signes de la mort prochaine.

Anthyme baigna son mouchoir dans la rosée et vint l'appliquer sur le front du moribond. Après avoir renouvelé plusieurs fois cette opération, il vit enfin le vieillard entr'ouvrir les yeux.

Le jeune homme parla, le vieux paysan parut le reconnaître. Ses doigts s'agitèrent comme s'il voulait lui saisir la main.

— Ils étaient deux, murmura-t-il d'un ton à peine distinct, mais qui paraissait être le ton de l'excuse. Il n'y en a plus qu'un ! Nous avons été pris en traîtres !

— Et... Marie-Josèphe ?

— Par là ! sur Fauvel ! répondit le vieillard en levant légèrement le bras, mais sans que la direction fût clairement indiquée.

Puis, par un mouvement lent, il rapprocha ses bras l'un de l'autre, il joignit les mains, ses doigts s'empoignèrent et se serrèrent aussitôt brusquement que s'ils avaient été poussés par un ressort. On le vit agiter ses lèvres blêmes, ses yeux se dilatèrent, puis devinrent fixes. Un tressaillement agita tous ses membres, qui se raidirent, et la tête, légèrement soulevée, reomba.

Anthyme se pencha de nouveau sur les lèvres du vieillard, secoua le front et fit signe au matelot qui regardait cette scène d'un air effaré.

Mathurin prit le cadavre, le porta dans l'enclos voisin en murmurant une prière. Après avoir essaié deux branches de chêne qu'il posa en croix sur la poitrine du vieux paysan, il rejoignit Anthyme en murmurant :

— Il faut bien que ces faillies chiens apprennent qu'il y a encore des chrétiens. Moi, le goût m'en passe d'être brave homme. Oui, maîtres, dit-il en s'approchant du vicomte, qui s'était assis et restait la tête courbée sur la poitrine, je n'ai point encore tué, mais le goût m'en vient. Je crois que quand j'y serai, continuait-il en étendant ses bras horizontaux, tardis qu'un rayon sombre s'allumait dans ses yeux si doux, quand je m'y mettra, on en parlera parmi les sans-culottes.

— Tué ou être tué, ce sera bientôt toute l'occupation de la pauvre France ! Mais as-tu remarqué dans quelle direction il a indiqué que ma femme était partie ?

— Il a montré la route qui mène à Saint-Landry.

— Je ne crois pas ; il tournait sa main du côté de la Croix-du-Prêche.

— Je suis sûr que non, maître, sauf respect.

En ce moment un cheval sans cavalier, lancé en un galop furieux, traversa la plaine, la tête haute, la queue droite, la crinière hérissée.

— N'est-ce pas Fauvel ? cria Bosquenev d'une voix qui fit frissonner le matelot.

Il jeta un cri d'appel. Le bon cheval s'arrêta ; puis, reprenant sa course, il fit un demi-tour et se rapprocha de son maître.

— C'est bien Fauvel ! Et alors Marie... O mon Dieu ! Tiens, vois ! cent taches rouges ! cent gouttelettes de sang dont sa robe noire est mouchetée ! On dirait qu'il a reçu une volée de petits plombs ! Et Marie ?... Mon Dieu, je vous en supplie ! Voyez, la force et l'intelligence vont me manquer !

Mais la pauvre bête blessée dans la tête sans doute, s'était mise à se cabrer, à ruer, et avait repris sa course furieuse en hennissant et en secouant frénétiquement sa crinière.

Anthyme le suivit d'un regard qui avait quelque chose d'hébéte.

— On dirait qu'il s'arrête là, au bout de la plaine, dans la direction de Saint Landry, dit-il d'une voix morne. Va, tu tâcheras de le saisir et d'avoir quelques renseignements sur ce qui s'est passé. Moi, je vais à la Croix-du-Prêche, où tu viendras me rejoindre.

Il se mit en marche d'un pas languissant, tandis que Mathurin, docile à contre-cœur, s'avancait aussi rapidement que possible dans la direction indiquée.

Au premier tournant de la route, Anthyme aperçut un nouveau corps étendu. Mais il tournait à ce bizarre état d'engourdissement qui, sans enlever rien à l'intelligence, endort la sensibilité, et oublia si je puis dire, la faculté de l'étonnement.

— C'est ce... comment ?... oui, Sylvain La Nature !... le pen-bas du père Prudent est à côté de lui. Oui, le pauvre vieillard, blessé mortellement, aura continué son chemin après avoir tué, une de ses ennemis, il escortait Marie qui se dirigeait évidemment de la Croix-du-Prêche à Saint-Landry. Le bonhomme sera tombé. Qu'est-ce qui est arrivé ensuite ?

Il reprit sa route et ne tarda pas à entrer dans l'enclos de la Croix-du-Prêche.

— Toujours le même calme murmurait-il.

La porte de Sylvain était ouverte, celle de Prudent était fermée ainsi que le volet de la fenêtre.

— C'est le trop de précautions qui aura éveillé les soupçons, pensa-t-il en se dirigeant mollement vers la chaumière close. Mais pourquoi suis-je ainsi sans espoir ! Je ne me suis pas trompé au geste de Prudent. Marie est ici, je vais la trouver et la sauver. Ah !

Il se redressa et courut jusqu'à cette porte qu'il poussa. Elle céda et se reforma brusquement derrière lui.

On entendit le bruit d'une lutte, puis tout reomba dans le silence.

Quelques instants après Drian Miquet entra lentement dans l'enclos. Longeant le fossé, s'inquiétant peu d'être aperçu de la chaumière de Prudent, mais prenant toute précaution pour échapper aux regards qui pouvaient venir de l'autre côté, il arriva en rampant comme un Indien rouge, jusqu'au seuil de la chaumière de Sylvain, où il se précipita en bondissant.

Des cris de fureur, d'effroi et de défi s'élevèrent. Le valet de boucherie, poursuivi, le sabre en main par Drian, sauta hors de la chaumière et se précipita vers la maison voisine.

— Tourne-toi donc, avec ton couperet, vil gredin ! hurlait Drian, qui lardait les reins du fuyard Tourne-toi, lâche bourreau, ou je t'embroche ! Tourne donc maudit écorcheur, pour voir comme on pâlit dans les gardes-françaises Tourne-toi, hurle-t-il d'un ton suppliant, faudra-t-il donc que je t'assassine !

Le valet, peu sensible à cette exhortation, arrivait sur le seuil de l'autre cabane, dont la porte avait paru s'ouvrir seule. Drian le suivait littéralement l'épée dans les reins.

— Vive la République ! cria le boucher.

— Vive la République ? hurlèrent une demi-douzaine de voix partant de l'intérieur.

Le sergent était à peine entré. On le vit sortir à reculons, tenant par les épaules le valet dont il se faisait un rempart et s'avancant, ainsi désarmé — car il avait été obligé de lâcher son sabre pour saisir le boucher — vers l'entrée de l'enclos.

La porte et les fenêtres s'ouvrirent toutes grandes et livrèrent passage à plusieurs fusils qui se braquèrent dans la direction des deux personnages.

— Tirez ! cria de l'intérieur la voix de Catus-Loy, nous les tuons tous deux.

— Il est trop bien caché derrière l'autre, répondit le jeune matelot naïf.

— Grâce ! hurlait le boucher, éfiramment blême, je suis un bon républicain.

— Tant mieux s'écria Loy, tu mourras martyr de la patrie. Allons, le jour de gloire est arrivé. Sacrifie tes jours sur l'autel de la Liberté.

— Je m'en... — Baisse-toi, noble sans-culotte, nous honorons tes mânes.

— Si tu bouges, coquin, je te mange le cou, murmura Drian. — Drian, cria Anthyme, qui avait profité de la distraction générale pour se rouler jusqu'à la porte, Marie n'est pas ici, sauve-toi !

Un coup de talon dans la face arracha au vicomte un cri de rage.

Son intervention, d'ailleurs, devint faneste au brave sergent qui, en entendant sa voix, avait avancé la tête et découvert le haut de son corps.

— Feu, cria Loy Fressure, en tirant lui-même.

Cinq ou six coups retentirent. Drian et le valet tombèrent l'un sur l'autre.

Une heure après environ, quand Mathurin entra dans la mesure, tout y était calme. Les oiseaux et les feuilles avaient retrouvé leurs chants joyeux et leurs doux murmures. Le ciel tout bleu déployait au-dessus des grands ormes sa gracieuse majesté, et les rayons du sol il caressant, tamisés par les hautes feuilles des arbres du fossé, traversaient les quelques fleurs blanches et rouges qui restaient aux pommiers tardifs, pour venir tomber sur deux corps étendus dans l'herbe fraîche.

— Bon, dit Mathurin en apercevant Drian.

Puis ses lèvres se crispèrent, le sang monta à ses joues et illumina ses prunelles. Il donna un coup de pied au corps du valet de boucherie étendu sur celui du sergent et se baissa.

Quand il releva le front, il vit s'avancer dans la mesure Saturnin Ruchonne.

Il alla tranquillement vers lui prit le petit homme par le haut du collet, et le soulevant à trois pieds de terre :

(A suivre)

JEUNES GENS QUI SOUFFREZ

des effets de mauvaises habitudes de jeunesse, le résultat de l'ignorance ou de la folie, qui vous trouvez faibles, nerveux et épuisés ; aussi vous, hommes parvenus au milieu de la vie ou vieillards, qui, abattus par avoir abusé ou excès de travail et qui dans un âge avancé ressentez les conséquences des excès de la jeunesse, procurez-vous et lisez le traité de M. Lubon sur les maladies des hommes. Le livre sera envoyé sous enveloppe cachetée à n'importe quelle adresse, sur réception de deux estampilles de 3 cts. Adressez M. V. Lubon, 47 Wellington street, E. Toronto, Ont.

AVIS PUBLIC

Demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, d'un acte autorisant la vente des immeubles appartenant à la succession de feu Antoine Paiement comprenant les Nos 102, 104, 108 et 160 du cadastre hypothécaire de la paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, dans le district de Terrebonne et le numéro 91 du cadastre hypothécaire du village de Ste-Thérèse de Blainville, dans le dit district et de plus le numéro 444 du cadastre hypothécaire de la paroisse de Ste-Rose, dans le district de Montréal.

St-Eustache 10 Janvier 1887. JEREMIE PAIEMENT père ALFRED LIMOGES Exécuteurs testamentaires.

LIVRES ET PAPETERIES

Nous avons toujours, comme précédemment, un grand choix d'ouvrages de LITTÉRATURE, HISTOIRE,

THEOLOGIE, SCIENCE, MÉDECINE et autres, formant un département spécial de notre magasin, avec les LIVRES DE PRIÈRES, DE PIÉTÉ, les LIVRES D'ÉCOLE, ainsi que les articles de librairie proprement dits.

Les améliorations et l'agrandissement ont été nécessaires par l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente en gros.

NOS PRIX DÉFIENT TOUTE CONGRUENCE en librairie comme en Papeterie.

J. B. ROLLAND & FILS Nos 6, 8, 10, 12 et 14, Rue St-Vincent MONTREAL.

BANQUE VILLE-MARIE

BATISSE M. GODFROID LAVIOLETTE UR DUMONT ST-JEROME Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 heures avant-midi à 3 heures de l'après-midi. Fermé à l'heure de l'après-midi le samedi. ADJ. LABUE Gérant

BANQUE DU PEUPLE EN FACE DU PONT ST-JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 P. M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Traités et lettres de change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde. J. A. THEBERGE, Gerant. St Jérôme, 20 Mai 1886.

J. H. LECLAIR ARPENTEUR

Autrefois employé à la commission du cadastre, a maintenant ouvert un bureau à St Jérôme. Depuis 1880

E. CIBAUT, MAGASIN

d'épicerie, vins, liquors, grains PROVISIONS, FERRONNERIES, FAIENCE, CHAUSSURES, Etc COIN DES RUES Jacques Cartier et Dumont (Batisse Hervieux) St-Jérôme, 2 Janvier 1882.



Aux Annonceurs dans la "Gazette"

Les personnes qui enverront des annonces pour être insérées dans la Gazette du Canada, voudront bien observer les règles suivantes :

1. Adressez : "La Gazette du Canada Ottawa, Canada." 2. Indiquez le nombre d'insertions requises.

3. Remettez invariablement les prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la Gazette, comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées. Les prix sont : dix cents par ligne pour la première insertion, et cinq cents pour les insertions subséquentes, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une piastre.

Les abonnés remarqueront aussi que l'abonnement de \$1.00 par année est invariablement payé d'avance et que la Gazette sera retranchée à l'expiration du terme payé ainsi d'avance. On charge 10c par numéro et lorsqu'on en a besoin de plus d'un il faudra payer également le même prix pour chacun de ces numéros.

BROWN CHAMBERLIN Imprimeur de la Reine Bureau de l'Imp. de la Reine 1er avril 1886.

Hotel BARCELO STJEROME

M. ANTOINE BARCELO, si avantageusement connu du public voyageur, vient d'ouvrir un magnifique hôtel à St-Jérôme à proximité du dépôt et au centre du commerce.

Bati sur la rue du marché, et faisant face à la rue Principale, où se trouvent le Palais de Justice, le bureau d'enregistrement et le bureau de poste, les principales maisons de commerce, les manufactures de toutes sortes, les moulins à scie et à farine, l'hôtel Barcelo offre aux hommes d'affaires, aux commerçants, et au public en général des avantages qu'ils ne trouveraient nulle part ailleurs.

L'hôtel Barcelo est situé dans un des plus beaux sites de la ville de St-Jérôme. La table est riche et bien servie. Chambres en grand nombre et bien meublées. Bonnes écuries et bonnes remises ; on trouve à l'hôtel Barcelo tout le confort que l'on peut désirer. Une visite vous en convaincra. Décembre

PIERRE SIMARD SUCCESEUR

W. E. ELLIOTT MAGASIN D'épicerie, vins, liqueurs, grains PROVISIONS, FAIENCE, COIN DES RUES St-George et Ste-Anne (Batisse Elliott)

Hotel St-Jovite

M. A. Dumouchel remercie bien sincèrement la nombreuse clientèle qui l'a si bien encouragé jusqu'à ce jour et aime à informer le public qu'il vient de faire des réparations importantes à sa maison. Il pourra à l'avenir servir ses pratiques avec plus de facilité et de confort. Il fait appel à tout le monde sans exception, car il entend tenir un hôtel de première classe. C'est l'hôtel de la salle de St-Agathe à St-Jovite et de la Clûte aux Iroquois ; les deux salles s'y rencontrent tous les mardi et vendredi de chaque semaine, ce qui est un grand avantage pour les voyageurs. De plus, je tiendrai chevaux et voitures convenables pour transporter les voyageurs à des prix raisonnables. 12 juillet 188.

FONDERIE DUMONVILLE

ETABLI EN 1877. Aux Propriétaires de MOULINS En outre des ouvrages de fonderie de toutes descriptions que nous sommes en état de faire, nous avons un atelier pour finir, dont l'outillage nous met en mesure d'exécuter toutes pièces de mécanique généralement telles que

Arbres de couche, Haut-fers de meules, Engrenages, poulies, Ac. Ac. Ac. Ac. Ac. Fourrage jusqu'à 16 1/2 pds long, Tournage jusqu'à 6 pds diamètre, Rabotage ou planage, Filstige, taraudage Ac. Ac.

SCIÉRIES MECANIKES AMÉLIORÉES Les sommiers de ces machines sont une combinaison des meilleures améliorations.

Nous fondons aussi le cuivre. CLOTURES POUR CIMETIÈRES. Clôtures de fer et de fonte combinées en semble et se fermant qu'une pièce réunissant la simplicité, l'élegance et la solidité. Variété de Patrons de choix.

POUR LE COMMERCE de GROS

Poêles doubles 3 pds et 2 1/2, Poêles cuisine "Ida" No 8, Poêles bas de 26, 32 et 38 pouces, Chaudières, canaris, presses à lettre, Fonte de charnières, Boîtes de roues, Ac. Ac.

— REMISE LIBÉRALE — Nous échangeons pour vieille fonte et vieux cuivre.

ALF. A. LAPOLETTE & Cie. Propriétaires

HABILLEMENTS

On s'habille comme il faut, A BON MARCHÉ AU MAGASIN V. FERRIER FORGET à Ste-Agathe-des-Monts

On trouve tout ce que l'on veut en fait d'habillements, étoffes, draps, tweeds ; tout cela pas bien cher. — Un tailleur est attaché à l'établissement et se tient à la disposition du public. — N'oubliez donc pas d'aller visiter le magasin de V. FERRIER FORGET, à Ste-Agathe

LEBLANC & BOISVERT

AVCCATS 25 RUE ST-GABRIEL MONTREAL P. E. LEBLANC, M. P. O. BOISVERT, L. L. L.

M. Leblanc député à l'Assemblée Législative de Québec, suivra les cours du district de Terrebonne.

900 ACRES DE TERRES.

400 ACRES DEFRICHES ET CULTIVES.

Le tout formant une seule propriété, située dans les 3e et 4e rangs d'Arundel, à 14 lieues de Lachute, avec des chemins allant dans diverses directions. L'église catholique et l'école bâties sur la propriété même.

Une très bonne maison — Une grange de 84 par 39 pieds, renfermant les étables. — Une autre grange de 70 x 35 pieds renfermant, ainsi que remises, hangars, porcherie etc. Toutes ces constructions sont neuves et de premier ordre.

UN MOULIN A scie et a farine

En bon ordre et de première qualité. POUVOIRS D'EAU MAGNIFIQUES.

Toute cette incomparable propriété, le GENTRE D'UN VILLAGE D'AVENIR.

A VENDRE EN UN OU plusieurs lots

avec le STOCK de la ferme, comprenant des animaux de choix et de race : 30 bêtes à cornes guernesey, 10 chevaux, 40 moutons, 4 porcs. — Ces animaux se vendront après évaluation faite. — L'exploitation de cette propriété donnera un revenu clair de MILLE PIANTRES par année. Moitié du prix COMPTANT. Pour autres informations, s'adresser à Wm. Stanforth, Arundel, Qué. S. TANIPORTH, Lachute Qué 23 Déc 1886